

CITOYENNETÉ ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le service de l'État Civil/Élections vous accueille, vous renseigne et prend en charge les démarches administratives qui relèvent des compétences municipales

Heures d'ouverture du Service

- Du lundi au vendredi :
9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
(les 1^{er} et 3^e jeudi du mois ouverture à 10h00).
- Le samedi matin :
9h00 à 12h00
(uniquement en mairie principale)

Mairies de Quartier de Beauval et Dunant

Du lundi au vendredi :
9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00



NOCES



NOCES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il est traditionnel de fêter certains anniversaires de mariage, c'est-à-dire **les noces**. Cette célébration est une cérémonie de valeur symbolique issue d'une démarche volontaire des époux. Elle n'a aucune valeur juridique ; **il s'agit d'un vœu officieux**.

Pendant, elle sera une cérémonie très appréciée par les familles et, pour la mairie, une occasion de recevoir ses administrés dans un moment convivial et fédérateur qui contribuera à la qualité des liens entre la collectivité et la population.

La cérémonie est pour cela dirigée par le Maire, le Maire-adjoint ou le conseiller municipal de son choix, et elle ressemble beaucoup au mariage lui-même.

PIÈCES À FOURNIR

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de noces et vous munir des pièces justificatives suivantes :

- ➔ Livret de famille : original + photocopie ;
- ➔ Acte de mariage (-3 mois) ;
- ➔ Justificatif de domicile récent (-3 mois) ;
- ➔ Photocopie des pièces d'identité des époux.

QUI PEUT DEMANDER LA CÉLÉBRATION DE NOCES À MEAUX ?

- ➔ Les personnes domiciliées à Meaux, quel que soit le lieu de leur mariage ;
- ➔ Les personnes qui se sont mariées à Meaux, quel que soit le lieu de leur domicile.

EFFECTUER MA DÉMARCHÉ

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

La présence du couple est obligatoire au dépôt du dossier.

Hôtel de ville

Service de l'état civil /élections
2, place de l'hôtel de ville Jacques Chirac
77100 Meaux
Tel. : 01 60 09 97 29

Prendre rendez-vous en ligne

Le service de prise de rendez-vous du service de l'état civil vous proposera l'ensemble des rendez-vous disponibles sur les prochaines semaines .

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet et la date de la cérémonie ne pourra pas être fixée.

DATE DES NOCES

A condition que le dossier soit complet, une date de célébration des noces sera fixée. Cette célébration se tiendra ensuite à l'hôtel de ville.

